

## Les prestataires de santé à domicile recrutent aussi des infirmiers !

Paris, le 11 mai 2021– A l’occasion de la journée internationale des infirmières, la Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD) salue les plus de 3 000 infirmiers salariés dans ses entreprises et associations, dont l’expertise précieuse accompagne les patients au quotidien. Dans certains secteurs d’activité PSAD, comme la PNI (perfusion, nutrition et insulinothérapie par pompe) ou la stomie et les troubles de la continence, les infirmiers représentent jusqu’à 40 % des salariés et le secteur recrute de nouveaux profils.

Si les entreprises et établissements publics prévoient une augmentation forte des embauches parmi les métiers du soin et de l’accompagnement en 2021, dont 42 500 d’infirmiers (+34,5%)<sup>1</sup>, les besoins en recrutement infirmier des prestataires de santé à domicile seront eux aussi très importants cette année.

Bien souvent oubliés, ne faisant partie ni du secteur libéral ni du secteur hospitalier, les infirmiers salariés des PSAD représentent pourtant une branche à part entière du métier. Ils participent à la coordination ville-hôpital et ont un rôle charnière entre les différents acteurs du soin (médecin traitant, infirmier libéral, pharmacien, prescripteur hospitalier...).

L’infirmier PSAD n’effectue pas d’actes de soins, lesquels sont réalisés par l’infirmier libéral, mais veille au bon déroulé de la prise en charge du patient grâce au respect du protocole thérapeutique prescrit par le médecin. A la fois soignant et coordinateur, il est amené à réaliser diverses missions :

- La préparation et l’organisation de la sortie hospitalière en s’assurant de la bonne mise en place des éléments nécessaires au retour à domicile
- L’installation du patient à domicile (mise en place du matériel, conditions de stockage, ...)
- L’éducation et la formation du patient, de son entourage et du personnel soignant sur le fonctionnement, l’utilisation, la sécurité et l’entretien du matériel médical
- Le suivi des patients à leur domicile : l’adhésion au traitement, l’évolution de l’état de santé, le confort d’utilisation, le contrôle des acquis et de l’autonomie du patient dans le fonctionnement de l’appareil et le retour d’information au médecin
- La formation interne et externe (personnel hospitalier, infirmiers libéraux, collaborateurs PSAD ...)

Au plus près des patients dans la prise en charge de leur maladie à domicile, les infirmiers PSAD exercent un métier de proximité passionnant. Ils jouent un rôle déterminant dans la compréhension, l’acceptation et l’observance des traitements et du matériel médical. Des offres sont disponibles dans toute la France, alors pourquoi pas vous ?

---

<sup>1</sup> source Pôle emploi